

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUT**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Délibération n° 2026-02-013

Date de la convocation : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations : 2

Votes : 17

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le six mars deux-mil-vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à THOUMY Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260306-2026-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Absents excusés :

BASTY Jean-Pierre et ORIOL Jessica

Secrétaire : SEUX Christian

OBJET : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 2022-07-71 du 16 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Saint-Genest-Malifaut ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Saint-Genest-Malifaut ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, camping, cinéma et lotissement de la commune de Saint-Genest-Malifaut ;

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 6 mars 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
Christian SEUX



**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Délibération n° 2026-02-014

Date de la convocation : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de procurations : 2

Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le six mars deux-mil-vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à THOUMY Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260306-2026-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Absents excusés :

BASTY Jean-Pierre et ORIOL Jessica

Secrétaire : SEUX Christian

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats d'exploitation du Budget Communal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Camping, Cinéma et Lotissement figurant au Compte Financier Unique 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE les affectations suivantes :

Budget Communal :

- Résultat 2025 Excédent	338 852,17 €
- Affectation :	
• 1068 réserve pour investissement	650 000,00 €
• 002 excédent antérieur reporté	468 351,50 €

Service de l'Eau :

- Résultat 2025 Excédent	48 888,14 €
- Affectation :	
• 002 excédent antérieur reporté	219 424,97 €

Service de l'Assainissement :

- Résultat 2025 Excédent	4 313,01 €
- Affectation :	
• 002 excédent antérieur reporté	1 992,79 €

Camping La Croix de Garry :

- Résultat 2025 Excédent	28 759,14 €
- Affectation	
• 1068 réserve pour investissement	28 759,14 €
• 002 excédent antérieur reporté	0,00 €

Cinéma Jules Verne :

- Résultat 2025 Excédent	2 343,05 €
- Affectation :	
• 002 Excédent antérieur reporté	21 075,48 €

Lotissement Les Violettes :

- Résultat 2025 Déficit	0,00 €
- Affectation :	
• 002 Déficit antérieur reporté	-1 966,32 €

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAU, le 6 mars 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
Christian SEUX

